

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **13 FEVRIER** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO(+1), Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Maureen VAN RENSBERGEN, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Grégory CROZZOLO
Audrey MERI représentée par Elodie TEIXEIRA
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER
Frédéric LEGIEMBLE représenté par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

7 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	22
VOTANTS :	29

Objet : Convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Considérant la convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux signée le 23 décembre 2013 entre la municipalité de Méry-sur-Oise, le département du Val d'Oise et le collège J.Y Cousteau du collège de Méry-sur-Oise,

Considérant les modifications apportées sur la fin du principe de la mise à disposition gratuite, sans limitation de durée, des équipements sportifs couverts ayant bénéficié d'une subvention d'investissement du département,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 5 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le **Conseil municipal**, à la majorité :

• 26 voix POUR :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO(+1), Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT et Stéphane IMBERT

Monsieur et Madame : Jérôme DURIEUX(+1) et Maureen VAN RENSBERGEN

VALIDE la signature de l'avenant à la convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 13 février 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise